



## **CESER de Basse-Normandie**

### **Intervention du représentant du GRAPE sur le rapport relatif à la situation économique et de l'emploi en Basse-Normandie.**

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Basse-Normandie (CESER) produit chaque année un rapport sur « la situation économique et de l'emploi en Basse-Normandie » au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. Vous trouverez ci-dessous l'intervention du représentant du GRAPE, D. Bauduin, co-signée par les représentantes du CREPAN et du Graine, lors de l'Assemblée Plénière du mois d'avril 2014 qui a étudié ce rapport. L'objectif de cette intervention est de mettre en exergue ce qui paraît plus spécifique au champ d'action de représentants d'associations environnementales.*

Il n'est pas au premier abord facile d'entrer dans ce rapport annuel sur « la situation économique et de l'emploi en Basse-Normandie », et il mériterait sans doute qu'on ait plus de temps pour le travailler, intégrer les données qui nous intéressent éventuellement plus ; dès qu'on s'attache à un point, c'est vraiment une aide à la réflexion. Je vais m'en tenir, dans cette intervention, à quelques éléments plus proches des préoccupations des structures que nous représentons.

L'un des axes d'action – il y en a beaucoup de prioritaires en ce moment ! - des associations de protection de l'environnement porte sur la nécessaire transition écologique de l'économie. Cela permet de lutter contre les pollutions, dégradations, la non-durabilité, du type d'économie dans lequel le monde vit actuellement et dans le même temps, cela prouve que la protection de l'environnement peut procurer du travail, des revenus ; l'écologie, ce n'est pas synonyme de pauvreté, de chômage, de régression.

Il est donc important de faire apparaître l'évolution de cette nouvelle économie parce qu'elle existe, ce n'est pas de la théorie.

Le premier champ d'envergure – je ne vais pas parler des emplois directement liés à la protection de l'environnement qui apparaissent clairement à tout le monde, et qui seraient peut-être eux, au mieux en stagnation, sinon en diminution – est celui de l'économie des déchets : on n'est plus seulement dans l'évacuation des déchets, mais dans le recyclage, la réutilisation sous diverses formes, etc.

Un deuxième champ sur lequel nous sommes régulièrement intervenus dans cette assemblée est celui de la rénovation thermique, en ce qu'il lie pleinement les dimensions environnementale, sociale et économique. On peut ajouter à ce domaine celui un peu plus récent de la construction environnementale, qui devrait en toute raison s'imposer à tout le secteur de la construction : quelle serait la cohérence de faire pour certains de la construction écologique et pour d'autres de la construction... comment la désigner ? polluante, non-durable, traditionnelle. Nous disposons de quelques données p.23 du rapport qui montre un

démarrage positif, dans un contexte, pour le secteur du bâtiment, plus morose. P. 20, dans le chapitre sur l'artisanat, il est noté que l'évolution est plus favorable dans le bâtiment (second œuvre) ; il aurait été intéressant de savoir si c'était lié à ce domaine particulier de la rénovation thermique. Ces données sont d'ailleurs relevées à deux reprises dans l'avis. La fin du chapitre expose quelques craintes sur lesquelles je reviendrai.

Un troisième domaine : celui de la production d'énergie renouvelable, dont il est beaucoup plus question dans les médias puisqu'il représente dans notre région une opportunité pour un certain nombre d'élus – ce qui d'ailleurs valide a posteriori notre affirmation de départ. Nous avons cependant noté en p.33 que la consommation d'électricité continuait à augmenter. Il faut pointer là une incohérence politique : l'Europe nous a donné un objectif de pourcentage d'énergie renouvelable. Or, si la consommation augmente, il est évident qu'on doit installer davantage de production renouvelable. Les associations environnementales ont toujours dit que l'objectif essentiel est de réduire la quantité des énergies fossiles, et nucléaires, en leur substituant du renouvelable. Comme nous l'avons déjà dit dans d'autres interventions, la priorité absolue est celle de la recherche de l'efficacité énergétique : en quelque sorte, ne pas « mettre la charrue avant les bœufs ! »

Saluons donc positivement la mise à disposition de ces informations, partielles cependant puisque nous n'avons pas d'indications sur l'industrie des « déchets », de l'emploi environnemental – dans ce rapport : serait-il possible de regrouper tout ce qui touche à ce thème transversal ? – on en a déjà parlé je crois l'an dernier, en évoquant aussi un rapport « développement durable »... Si nous insistons sur ce point, c'est que dans ce rapport à la tonalité morose depuis quelques années – l'avis qui nous est proposé le fait bien ressortir en introduction et en conclusion – les pionniers d'une éco-économie, d'une économie écologique, prouvent qu'il existe des pistes d'avenir. La conclusion de l'avis parle « de mutation et de la capacité de la région et de ses composantes à s'y adapter ». C'est là où je souhaite revenir à la fin du chapitre sur le bâtiment : certes, la RT 2012 renchérit les coûts, mais le rapport ajoute bien qu'elle est « en soi indispensable ». Il est évident que dans cette nécessaire réorientation ou mutation, la volonté politique, et les choix financiers afférents, sont indispensables. Si nous revenons à la problématique « déchets », c'est avec la taxe éco-emballages (et depuis sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, puis sur le mobilier) que la filière économique a pu s'installer. C'est pour cela que nous avons déjà dit que les investissements sur l'efficacité énergétique étaient prioritaires par rapport à la production d'énergie renouvelable. Le rapport note également la hausse des constructions à usage agricole : cette augmentation serait-elle due à la conjonction de contraintes environnementales ET d'aides pour y parvenir ?

Et la pointe de notre intervention – qui dépasse peut-être le cadre strict de ce rapport – il est bien joli de réclamer et d'obtenir ! la suppression d'une taxe qui vise à faire payer aux utilisateurs l'utilisation d'un équipement payé par les contribuables, les routes en l'occurrence. C'est en fait défendre, de manière violente, un type d'économie archaïque, et refuser de s'engager dans cette transition écologique de l'économie, qui prouve cependant, de plus en plus, sa pertinence.

Dominique BAUDUIN, représentant du GRAPE au CESER.

**Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie**

Maison des Associations – 1018 Grand Parc – 14200 Hérouville-St-Clair

02.31.94.03.00 – grape.bassenormandie@gmail.com – www.grape-bassenormandie.fr